



Cybergegeo : European Journal of Geography

Espace, Société, Territoire

Laurent Couderchet et Xavier Amelot

Faut-il brûler les Znieff ?

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Laurent Couderchet et Xavier Amelot, « Faut-il brûler les Znieff ? », *Cybergegeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 498, mis en ligne le 05 mai 2010. URL : <http://cybergegeo.revues.org/index23052.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : CNRS-UMR Géographie-cités 8504

<http://cybergegeo.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://cybergegeo.revues.org/index23052.html>

Document généré automatiquement le 05 mai 2010.

© CNRS-UMR Géographie-cités 8504

Laurent Couderchet et Xavier Amelot

Faut-il brûler les Znieff ?

Introduction

- 1 Depuis le XIX^e siècle, la conscience environnementale s'est traduite en France par la mise en place de zonages et de statuts spécifiques affectés à des espaces retenus pour leurs caractéristiques « naturelles » remarquables. Sur des bases souvent arbitraires et parfois brutales pour les populations locales, des espaces ont ainsi été soustraits à l'activité des hommes par le biais de procédures inscrites dans le droit national. Les sites classés et les parcs nationaux représentent la plus classique illustration de cette forme de troc spatial (Borodkine, Couderchet et Ormaux, 2000) qui a longtemps consisté à opposer l'espace patrimonial à celui de l'efficacité économique. Pendant la grande période productiviste de l'après-guerre, l'Etat laissait ainsi se déployer une activité débridée sur la plus grande partie du territoire, réputée sans intérêt environnemental, et mettait littéralement sous cloche, avec une très ferme autorité, de petites portions d'espace, élues pour leur caractère pittoresque (lois de 1906 et 1930 sur les sites), leur exception botanique ou faunistique. La protection s'est appliquée ensuite à de grandes superficies peu peuplées (loi de 1960 sur les parcs nationaux) ou à des secteurs plus restreints à fort enjeu patrimonial (loi de 1976 sur les réserves naturelles).
- 2 Ce n'est qu'à la fin du XX^e siècle que le législateur s'est préoccupé des territoires ordinaires et d'une homogénéisation du traitement environnemental de l'espace. Les paysages ordinaires ont été considérés par la *loi paysage* en 1993 et le respect des aménités en général par la *loi d'orientation d'aménagement et de développement durable du territoire* (LOADDT) en 1999. Dans le même mouvement, la *loi d'Orientation Agricole* de 1999 cessait de conditionner les aides environnementales à l'agriculture au caractère remarquable des sites dans lesquels étaient installées les exploitations. Cette évolution des orientations correspond à des préoccupations présentes de longue date chez les géographes travaillant sur le paysage : Bertrand (1978), Wieber et Brossard (1984), Rougerie (1985), Luginbuhl (1989) et même Berque (1990) ont tous inscrit l'approche paysagère dans le *continuum* spatial. Le paysage semble ainsi être une entrée efficace dans le domaine de l'environnement puisqu'il réconcilie les territoires exceptionnels et les territoires du quotidien dans un projet global à la fois anthropique et naturel, matériel et idéal. C'est, en résumé, le message porté par la convention européenne du paysage (2000). Le paysage, constitue aussi une entrée très spécifique dans la question du continuum spatial : où commence et où s'arrête le paysage ? Il pose ainsi la question des limites et donc des zonages correspondants. L'entrée paysagère dans l'espace et les zonages offre ainsi une clé d'analyse pertinente sur les questions du patrimonial, du continu et du discontinu, de la limite, du naturel et de l'artificiel (Couderchet 2008).
- 3 Si les questions environnementales concernent désormais le *continuum* spatial, le patrimoine ne disparaît pas pour autant de la scène car les initiateurs des zonages et les approches naturalistes ou techniciennes qu'ils développent peinent à intégrer ces évolutions conceptuelles. L'exception écologique est même renforcée de façon ambiguë dans la pensée environnementale de ce début de XXI^e siècle à travers la notion polysémique de biodiversité, que nous considérons avec E. Leciak (2007) et J. Weber (2007) comme une notion plus sociale que scientifiquement écologique. Nous posons ici la question de la préservation de cette biodiversité à travers celle des zonages écologiques et de leur mobilisation dans les politiques patrimoniales. Notre analyse est largement alimentée par les thèmes de l'équité et de la légitimité qui arment désormais les politiques publiques environnementales prônant la participation et la concertation. En définitive, nous proposons une lecture territoriale des

zonages environnementaux dans la perspective d'un développement durable. Notre analyse vise spécifiquement l'espace français.

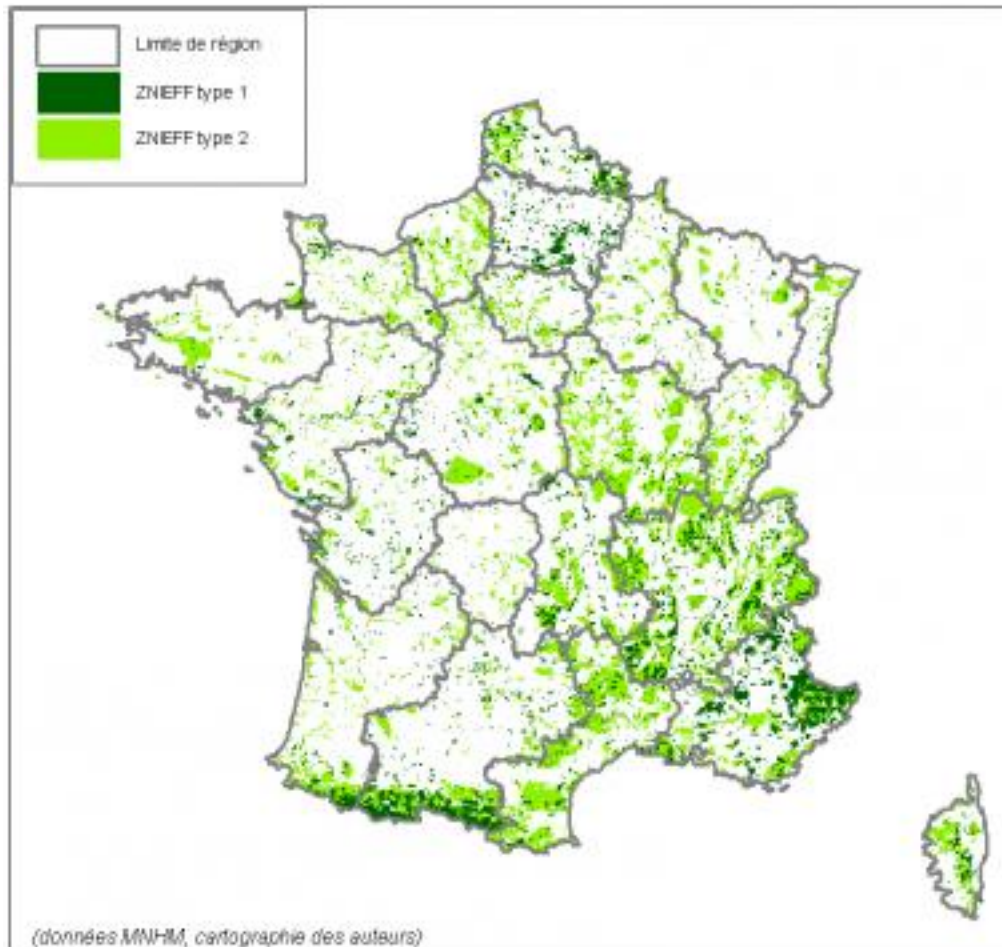
- 4 La convention d'Aarhus ratifiée par la France en 2002 tend notamment à favoriser l'accès du public à l'information sur l'environnement détenue par les autorités publiques. Le fichier très singulier des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Faunistique (ZNIEFF, nous écrivons Znieff dans la suite de ce texte) retient notre attention. Ces données à l'origine difficiles à obtenir sont désormais en partie disponibles en ligne¹ sous la forme de couches d'informations géographiques consultables et parfois même téléchargeables pour une exploitation au sein de systèmes d'information géographique.
- 5 "Un découpage doit disposer d'une information fiable, homogène, pertinente pour ses objectifs et d'une méthodologie explicite" déclaraient à propos des zonages environnementaux Thierry Joliveau et Olivier Barge (1997) dans le cadre des *entretiens Jacques Cartier*. L'exploitation cartographique de la base Znieff nous permet de montrer les lacunes de la connaissance de la nature sur le territoire national et la fragilité de ses fondements scientifiques (biologiques) (Joliveau 2004) plus de 10 ans après ces recommandations. Puisque les Znieff sont désormais à la base de l'essentiel des politiques de conservation de la nature (Elisald-Videmantet al. 2004), c'est l'ensemble du dispositif qui est instable. Le fichier est pourtant une construction remarquable issue des acteurs locaux, une base de connaissance qui mériterait une utilisation différente de celle dont il est l'objet. L'article vise à présenter, dans le cadre hexagonal, les conséquences territoriales de procédures hésitantes soutenues par la sphère scientifique. Il place la problématique sur le registre de l'équité spatiale et de l'éthique.

Les zonages environnementaux

- 6 Les zonages réglementaires patrimoniaux de première génération (Sites, PN, RN) sont le fruit d'une pensée environnementale romantique (Ormaux, 1999). Ils sont aussi à l'origine des représentations contemporaines de la protection de la nature auprès du grand public. Les très fortes oppositions au programme Natura 2000 dans les années 1990 étaient bien alimentées, en France, par la peur d'une partie de la population de voir l'espace rural se transformer en réserve naturelle. Peur parfois légitime, souvent alimentée par certains mouvements associatifs et politiques. Les nouveaux zonages écologiques proposés à partir des années 1990 ne concernent pourtant plus des exceptions spatiales : les zones spéciales de conservation (ZSC) et les zones de protection spéciale (ZPS) réunies dans le réseau européen Natura 2000, couvrent une proportion significative de l'espace national. Leur statut est également beaucoup plus souple que celui des parcs nationaux, des sites et des réserves naturelles. Cependant la délimitation de ces zones destinées à devenir des espaces de gestion contractuelle de la nature ne va pas sans susciter des interrogations car la plupart d'entre eux demeurent définis sur des critères d'espèces et non d'espaces fonctionnels : écosystèmes ou territoires de gestions. Comment passer alors d'un zonage de savoir, une représentation spatiale de la connaissance naturaliste, à un zonage réglementaire, un zonage de pouvoir (Le Gléau, 1999) ?
- 7 S'il paraît aisé de relier les milieux ou les écosystèmes au zonage, comme on cartographie l'occupation des sols, le lien entre espèce (animale ou végétale) et espace est d'une toute autre nature. Ce problème méthodologique n'est pas pour déplaire au géographe intéressé par la question paysagère, car le paysage aussi entretient des liens singuliers avec l'espace. La question est d'ailleurs étudiée en particulier par les spécialistes d'écologie du paysage (Baudry et Burel, 1999) mais elle ne se traduit pas dans les zonages naturalistes ni dans leur exploitation : les Znieff, par exemple, qui ont été massivement reprises dans la contribution française au réseau Natura 2000. Les Znieff couvrent de l'ordre du quart de l'espace national. Elles sont à l'origine de très nombreux zonages et orientations politiques en matière d'environnement et d'aménagement : Zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO) de la directive européenne Oiseaux, zones spéciales de conservation (ZSC) de la directive

européenne Habitats, zones humides définies par la loi sur l'eau, statistiques européennes relatives à l'environnement, etc. (Elisald-Vidmantet al. 2004). C'est à partir de l'étude de ces zonages très originaux dans leur genèse et de leurs utilisations que nous proposons notre analyse critique des délimitations écologiques.

- 8 Les scientifiques ont bien proposé des méthodes systématiques de délimitation de l'espace combinant géomorphologie et végétation, notamment en Amérique du nord avec les *Cadres Écologiques de Référence* québécois (Li et al. 1994). Des constructions hiérarchiques tout aussi robustes sont proposées en Europe à la même époque avec la dendrologie CORINE (Cornaert, 1992). Elles ont vocation opérationnelle. C'est pourtant d'une construction totalement empirique, d'un bricolage non scientifique, qu'émergent, en France, les zonages écologiques opposables à la fin du XX^e siècle.
- 9 Le zonage Znieff est national mais procède d'une construction ascendante qui démarre à l'échelle des territoires de prospection, transite par l'échelon régional pour être intégré à un fichier national, à la fois documentaire et cartographique (carte 1), par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) avant de redescendre au niveau de chaque région française pour sa diffusion. En gestion et exploitation des données, cette procédure méthodologique produit des résultats spécifiques que nous analysons d'abord à l'échelle nationale puis en étudiant les contrastes sur les limites régionales. Cette analyse de l'organisation des Znieff dans l'espace nous amène à poser la question de leur modernisation, actuellement en cours, mais surtout de leur traduction en règles strictes notamment dans le cadre de la démarche Natura 2000. Zonage de savoir à l'origine, elles sont devenues en 20 ans le pivot des politiques environnementales et un outil d'aménagement du territoire, ou un frein aux projets : un zonage de pouvoir.



Carte 1 : Les Znieff dans les régions françaises.

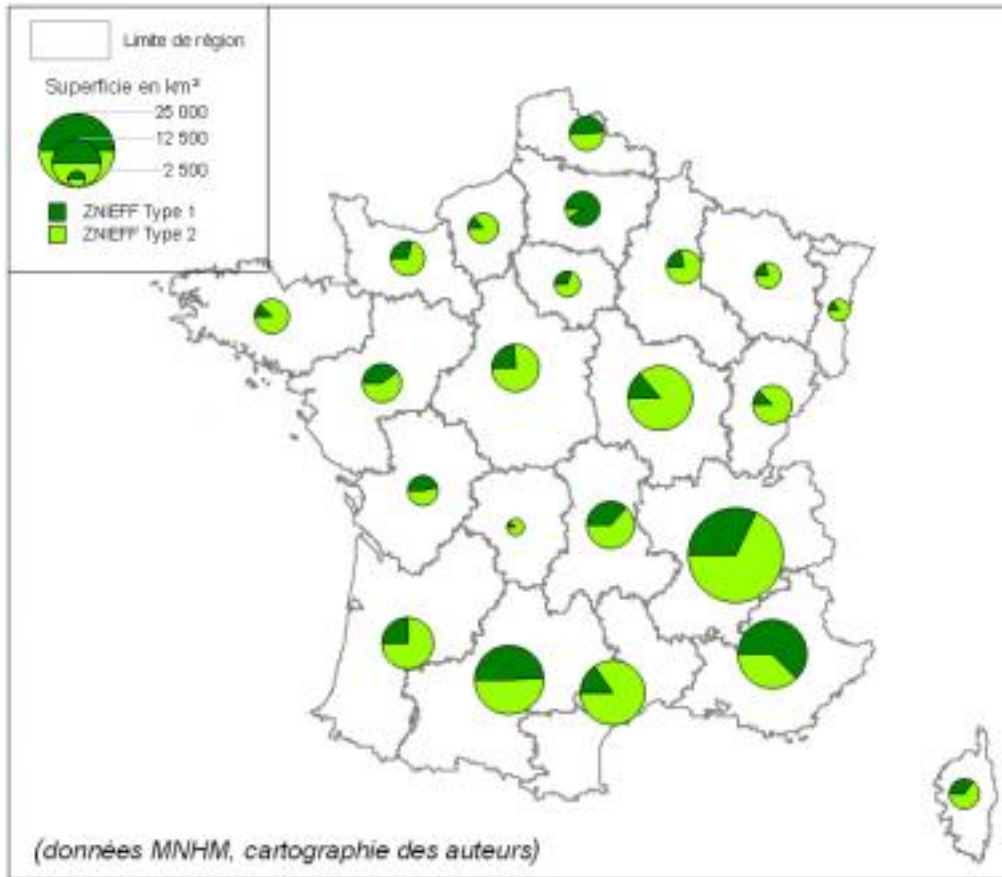
Les Znieff, un zonage de savoir

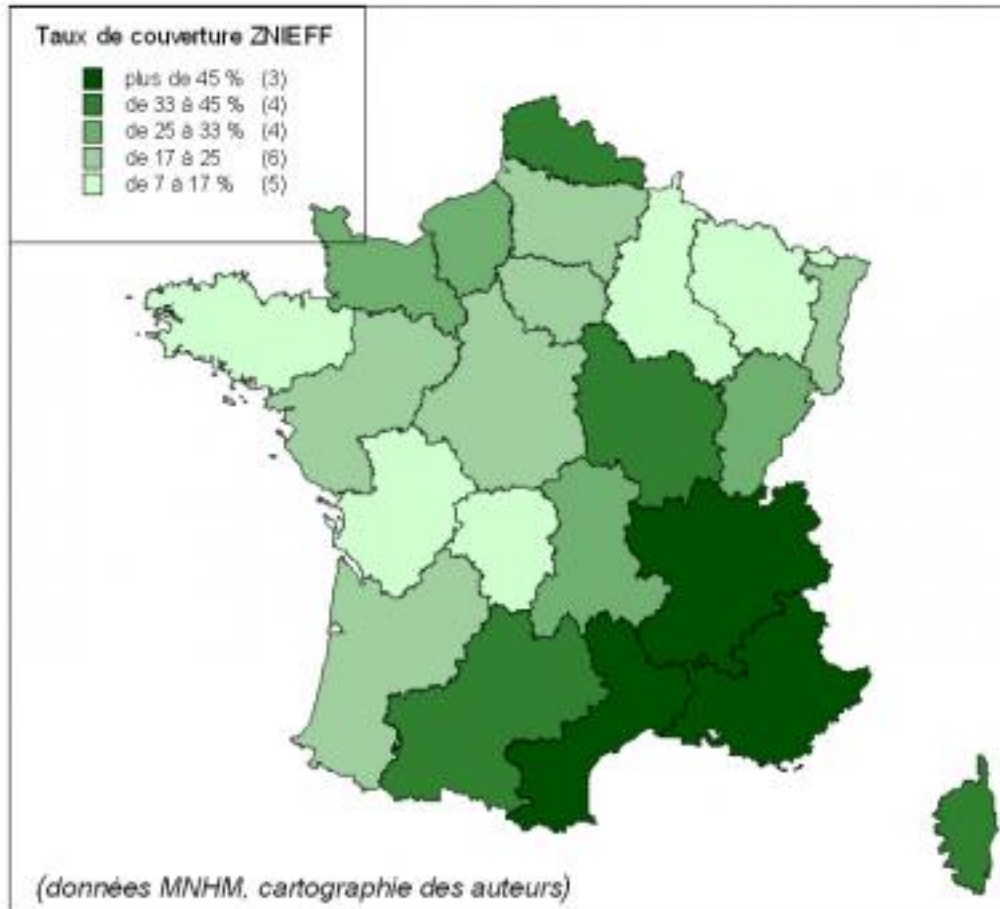
- 10 Spécifiquement français, “l’inventaire” des Znieff, a été lancé officiellement en 1982 par la Direction de la protection de la nature du secrétariat d’État à l’environnement. Cette direction de la protection de la nature a depuis disparu sous cet intitulé, elle est devenue Direction de la nature et des paysages. Les termes utilisés pour désigner le ministère en charge de l’environnement et ses directions traduisent un glissement dans la façon de considérer le patrimoine naturel, exceptionnel à l’origine, exceptionnel et ordinaire aujourd’hui. De la protection de la nature dans sa conception romantique, les doctrines sont progressivement passées à des formes plus intégrées et associent le paysage à l’enjeu écologique.
- 11 Selon les définitions d’origine du secrétariat Faune Flore (1982), “une ZNIEFF est un secteur du territoire national pour lequel *les experts scientifiques* ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel”. La définition d’origine, toujours reprise dans le guide méthodologique en vigueur (MNHN, 2004) apparaît pourtant datée et légèrement décalée par rapport aux enjeux de la démocratie participative actuelle qui remet en cause la voix des seuls experts dans les choix territoriaux. Cette question fait l’objet d’un vif débat dans la communauté des géographes. Elle a donné lieu dans *l’Espace Géographique* (Collectif 2002) à des échanges passionnants entre Patrick d’Aquino d’une part, et huit grands noms de la géographie française. La définition des Znieff a tout de même le mérite de poser la question de la place des scientifiques dans le dispositif démocratique.
- 12 L’inventaire Znieff se construit assez rapidement dans les années 1980 sur des bases classiques d’emboîtements spatiaux. De grands écosystèmes sont identifiés, globalement définis et cartographiés à l’échelle régionale. Ils constituent les Znieff de Type 2. La vallée de l’Isle en Aquitaine ou la Forêt de Paimpont en Bretagne constituent des exemples de ces « grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes ». Des entités de superficie théoriquement plus limitée et précisément définies, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable (présence d’espèces rares et/ou menacées, sites de reproduction), viennent compléter l’inventaire, un peu comme les sites classés s’inscrivent souvent dans les enveloppes plus vastes des sites inscrits. Cette seconde catégorie constitue les Znieff de type 1, *station à Hélianthe des Apennins* par exemple. A la différence des sites classés et inscrits, les Znieff ne sont pas juridiquement opposables aux projets d’aménagement ; elles ne sont que des zonages de savoir.

Inventaire national ou compilation des connaissances naturalistes régionales ?

- 13 Le choix des mots est parfois important pour se convaincre de ses performances ou pour se masquer ses propres défaillances. Dès l’origine, pour les Znieff, il est question d’inventaire. Ce terme revient régulièrement dans les programmes écologiques, comme pour conjurer la gageure que représente la reconnaissance exhaustive, régulière et continue sur de très vastes espaces de systèmes écologiques complexes. L’inventaire est en effet un dénombrement systématique. Ici le projet vise donc le recensement systématique et régulier des espaces naturels d’intérêt sur l’ensemble du territoire national, à partir de relevés à très grande échelle ; celle de la *station à hélianthe des Apennins*, parmi d’autres, identifiée sur quelques centaines de mètres carrés d’un versant ensoleillé de la vallée du Doubs. Le terme d’inventaire est toujours utilisé aujourd’hui pour cette base de données qui ne saurait pourtant prétendre à l’exhaustivité et à la régularité comme nous le verrons par la suite. L’utilisation de ce vocable est enfin critiquable car elle donne à penser aux acteurs que les espaces non classés en Znieff sont exempts de caractéristiques écologiques remarquables alors qu’une partie non négligeable des espaces qui pourraient y prétendre a tout simplement échappé à “l’inventaire”.

- 14 Les cartes ci-dessous (cartes 2 et 3) montrent l'importance du recouvrement des régions françaises par des Znieff de la première génération, au début des années 2000. Elles révèlent de grandes disparités régionales avec des valeurs extrêmes allant de moins de 7 % (Limousin) à plus de la moitié de la surface régionale (50,4 %) pour la région Rhône-Alpes.



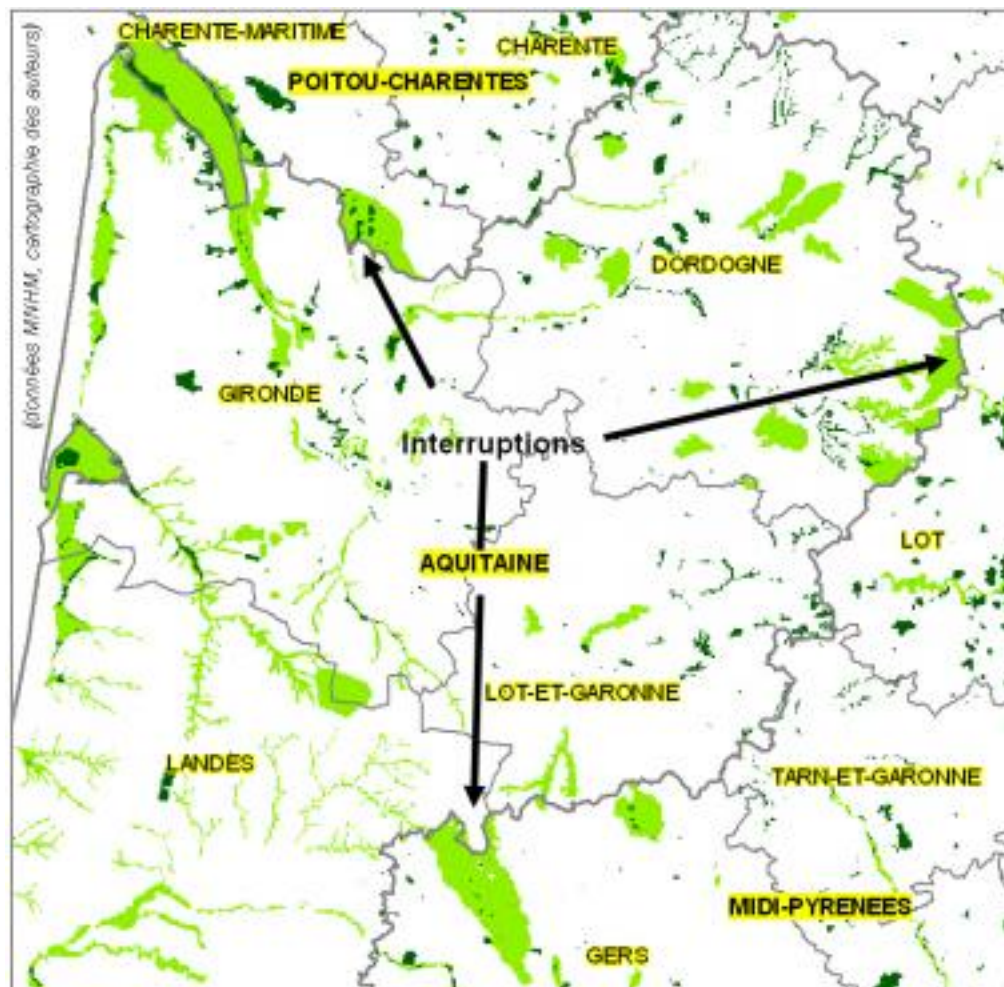
Carte 2 : Une inégale répartition des ZNIEFF.**Carte 3 : Part de la surface régionale classée Znieff.**

- 15 Avec plus de 45 % de leur surface en Znieff, les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont également bien dotées, une proportion plus de deux fois supérieure à celle de régions comme la Bretagne, Champagne-Ardenne ou Poitou-Charentes. Il est vrai que le massif alpin recèle des milieux particulièrement remarquables, mais que dire alors d'autres oppositions, la carte montrant pour la très urbanisée région Nord-Pas-de-Calais² un taux (32 %) plus de trois fois supérieur à celui de la Lorraine (10 %) dont la forêt couvre plus du tiers de la région et certaines d'entre elles enregistrent la plus grande diversité spécifique ligneuse nationale (Dupouey, dans Weber 2007). Et que dire du Limousin, lanterne rouge du classement, apparemment démunie d'espaces d'intérêt écologique. Cette région n'est pourtant pas reconnue pour être la plus artificialisée ! Il n'est pas évident que le Limousin ait à souffrir de cette rareté face aux enjeux de préservation de ses espaces naturels les plus remarquables, le caractère exceptionnel des Znieff restant, dans cette région, beaucoup plus affirmé qu'en Rhône-Alpes. D'une manière générale, les projets susceptibles de se voir opposer une Znieff sont moins nombreux en Limousin que dans le sud-est. Les Znieff du massif alpin et du pourtour méditerranéen auraient-elles été proposées à l'origine de manière défensive par les naturalistes locaux, pour contrer, justement, les très nombreux projets d'aménagements ? La stratégie est saugrenue à l'origine puisque les zonages ne sont pas opposables, elle n'a pourtant pas été sans effets.
- 16 Le fichier Znieff souffre manifestement d'une des carences très classiques des bases de données géographiques constituées de manière ascendante : l'hétérogénéité des protocoles de constructions locaux. Celle-ci devrait interdire les compilations des données et leur utilisation

comme couverture régulière de l'espace à l'échelon national. De la même manière, l'absence de métadonnées traduisant les protocoles de collecte réduit singulièrement le caractère opérant de ce fichier, au moins sur le plan scientifique. Le recueil des informations s'est en effet effectué au niveau des délégations régionales à l'architecture et l'environnement (DRAE) puis des directions régionales de l'environnement (DIREN), le fond régional semble donc, en première instance, être le plus indiqué pour présenter l'importance de la base. Il démontre immédiatement que chaque région française, chaque DRAE puis chaque DIREN, a utilisé sa propre démarche, indépendamment de ce qui s'effectuait dans la région voisine.

La question des Frontières

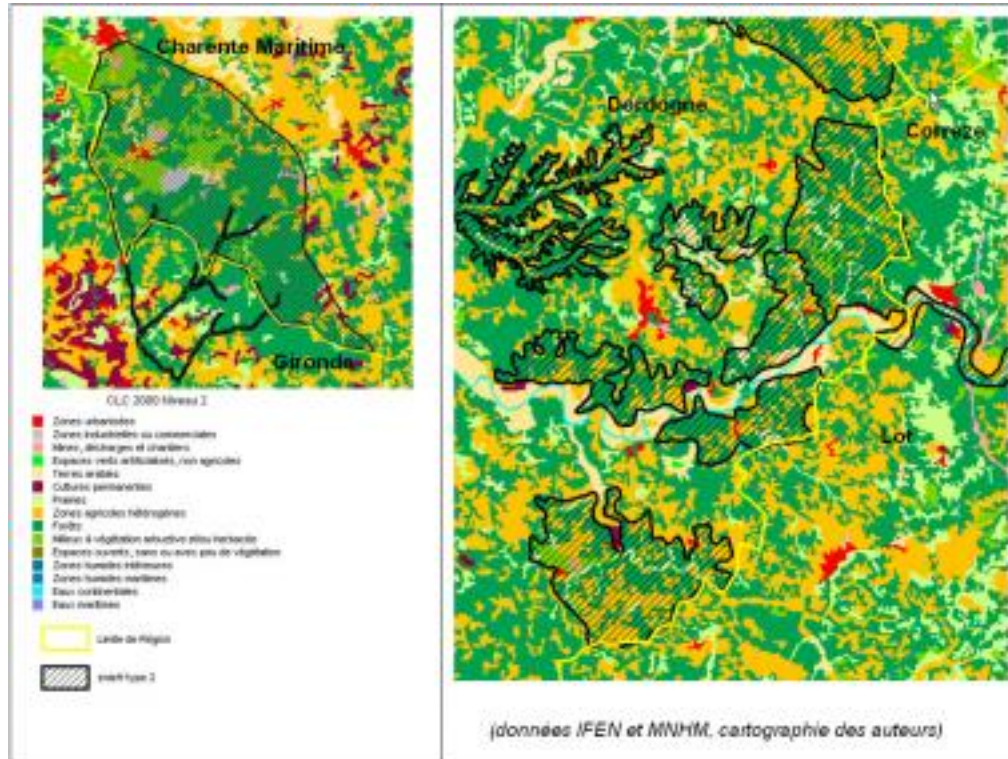
- 17 La carte des Znieff montre des interruptions brutales de zonages sur les limites administratives régionales. Entre l'Aquitaine et les régions voisines, par exemple, de surprenantes discontinuités apparaissent (carte 4) : une grande entité charentaise s'interrompt brutalement sur la limite nord du département de la Gironde ; à l'opposé, des zones bien représentées en Dordogne, à l'ouest de la région, viennent buter sur la limite du département du Lot en Midi-Pyrénées ; au sud, une vaste entité gersoise s'appuie sur la limite du département des Landes. Les contrastes entre reconnaissances validées par Poitiers ou Toulouse et les reconnaissances validées par Bordeaux sont saisissants.



Carte 4 : Zoom sur le fichier aquitain et ses bordures.

- 18 Pour comprendre les logiques de sélection des zones, nous avons superposé le plan d'information Znieff sur une représentation relativement sommaire de l'occupation du sol (niveau 2 de la nomenclature CORINE Land-Cover 1990). Cette superposition permet

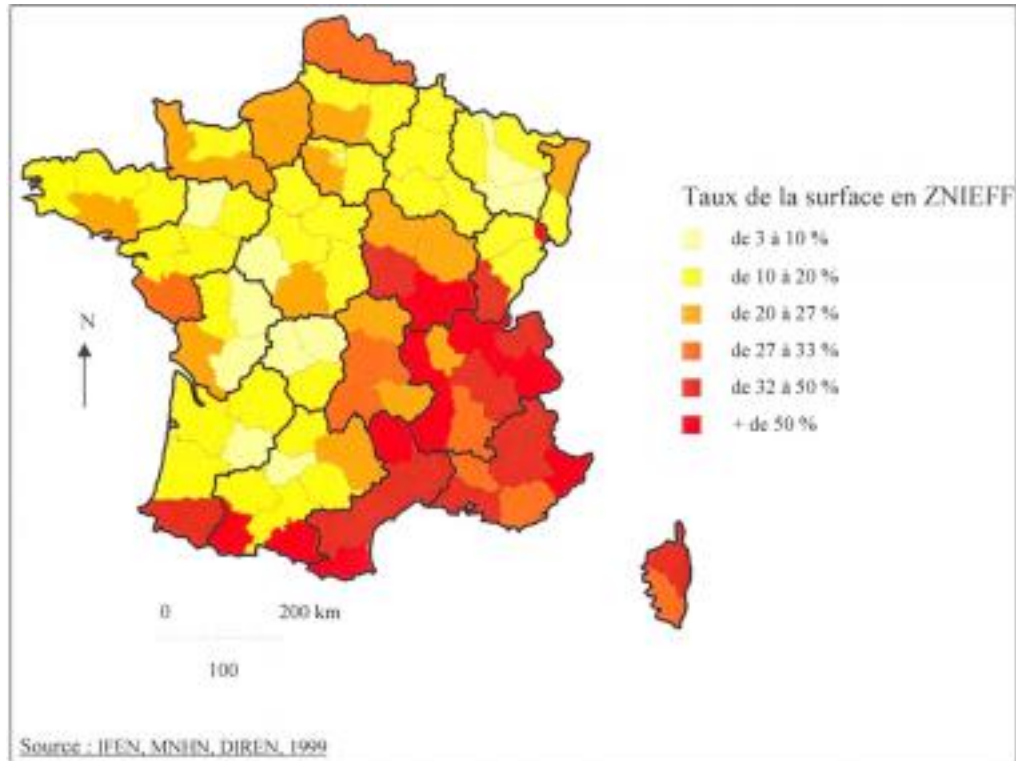
d'approcher les représentations de l'enjeu écologique des acteurs du réseau dans les différentes régions (cartes 5 et 6).



Cartes 5 et 6 - Discontinuités interrégionales des Znieff et occupation des sols.

- 19 La première carte montre une opposition entre Aquitaine et Poitou-Charentes : la forêt de Saintonge est considérée comme un élément du patrimoine charentais alors qu'elle n'est pas retenue parmi les milieux remarquables de Gironde. L'Aquitaine distingue en revanche les vallées des petits ruisseaux forestiers. Elle ne privilégie pourtant pas systématiquement les zones humides. En effet, si la vallée de la Dordogne est retenue en Midi-Pyrénées pour le département du Lot (carte 6), le zonage n'est pas poursuivi dans celui de la Dordogne. Ce sont alors beaucoup plus les causses qui retiennent l'attention. Ces milieux de chênaies xérophiles remarquables, fleuris au printemps de nombreuses espèces d'orchidées rares et protégées, chevauchent la frontière régionale pour être certainement plus arides encore dans le Lot ou en Corrèze (région Limousin) où ils ne sont en revanche pas retenus. Ces écosystèmes et leur végétation si caractéristique sont certes beaucoup moins répandus en Dordogne que dans le Lot. Les identifier dans ce département, dans le prolongement des causses périgourdiens, eût imposé de retenir comme Znieff une surface inconsiderée sur l'ensemble des plateaux calcaires du Quercy. Ceci n'est qu'une hypothèse, en tout état de cause, les représentations divergent bel et bien et c'est, ici comme ailleurs, la frontière régionale qui décide des délimitations écologiques !
- 20 Le découpage par départements, au sein d'une même région montre également des disparités surprenantes. Même si un effet alpin et pyrénéen est confirmé par cette observation plus locale, en Aquitaine et Midi-Pyrénées principalement, les massifs anciens, Vosges, Massif-Central et Bretagne, avec leur végétation particulière évoluant sur sols acides n'apparaissent pas. Le département des Vosges, ses tourbières et ses hautes chaumes, la Creuse et son plateau de Millevaches, sont recouverts à moins de 10 %, là où la Saône-et-Loire l'est à plus de 50 %, effet des espaces alluviaux sans doute, le département étant sillonné par deux des grands cours d'eau français. Le découpage départemental ne fait pas non plus ressortir les territoires littoraux, sinon méditerranéens : la côte rocheuse bretonne et les grandes

dunes aquitaines, avec leurs milieux caractéristiques, ne se traduisent pas dans le zonage départemental. Ce découpage confirme une certaine unité des constructions régionales mais présente des contrastes saisissants.



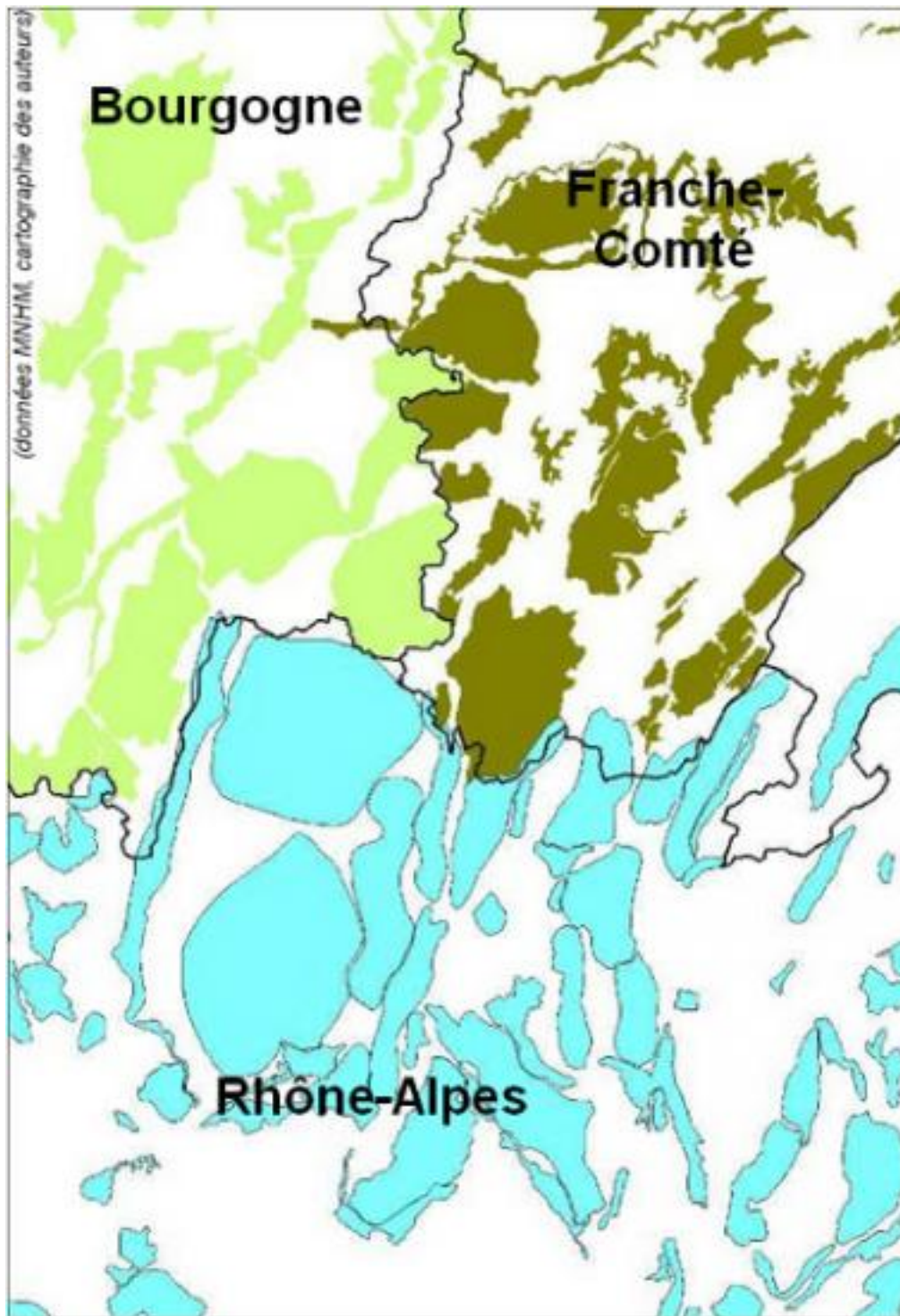
Carte 7 : Taux de Znieff par département.

- 21 Plutôt qu'un inventaire, les Znieff apparaissent en définitive comme une compilation des connaissances d'amateurs éclairés, et autorisés, sur la nature. Comme le réseau d'observateurs n'est pas régulier et que le niveau d'investissement et le domaine de compétence de ces amateurs est variable d'un point à l'autre de la région, certains secteurs peuvent être surreprésentés alors que les autres sont ignorés. Par exemple, le pic mar est un oiseau remarquable des vieilles futaies de chênes, menacé par les plantations résineuses. Il fait à ce titre l'objet d'une attention particulière de la part des organisations ornithologistes et des pouvoirs publics. C'est un oiseau discret et assez difficile à observer, il est plus petit mais ressemble beaucoup au pic épeiche. Qu'un observateur sache distinguer le pic mar de son cousin plus commun et la forêt qui l'abrite peut faire l'objet d'un zonage Znieff. Dans le cas contraire elle ne sera pas distinguée. Ce n'est pas la présence qui compte mais le constat de la présence.
- 22 Le cas du pic mar n'est qu'un exemple, il permet de comprendre certaines disparités intra-régionales, les membres du réseau traduisant, à travers les données qu'ils versent au dossier, leurs propres territoires d'investigations et leurs passions (botanique, ornithologique, entomologique, etc.). En Aquitaine, le secrétariat scientifique de la modernisation du fichier déplore l'impossible répartition régulière des observateurs sur le territoire : "3 naturalistes, surtout botanistes, ont été désignés pour l'ensemble du Lot-et-Garonne" confie le responsable interrogé (Burgeade, 2007). Il est à craindre que ce département, déjà le moins couvert de la région, ne souffre d'un déficit d'habitats faunistiques. L'image *a priori* des départements semble jouer dans les représentations régionales. Le Lot-et-Garonne évoque sans doute plus les tomates hors-sol de Marmande que les maigres parcours à moutons et les chênaies rabougries couvrant pourtant des milliers d'hectares ; la représentation paysagère n'est pas seulement une question de superficie ! L'absence des causses du fumelois et du pays de Serre, à l'est du

département, paraît toutefois un peu surprenante au regard des délimitations pour des milieux du même type dans le Périgord Noir (carte 4). Le Périgord Noir véhicule certainement une image de nature plus préservée que le Lot-et-Garonne !

Les modalités de saisie

- 23 Outre la régularité de la collecte et la définition des nomenclatures, le niveau de généralisation des saisies varie considérablement d'une région à l'autre, particulièrement pour les Znieff de type 2. Les délimitations ont d'abord été réalisées manuellement, d'un trait de feutre, sur des cartes topographiques à des échelles allant du 1/25 000, dans le meilleur des cas, au 1/100 000, le plus souvent. Ce n'est qu'après avoir été validées au niveau national par le MNHN qu'elles ont été numérisées et diffusées sous la forme de couches d'information géographique exploitables par les SIG.
- 24 Le développement opérationnel des SIG dans les services de l'Etat, dans les collectivités locales et les autres organisations impliquées dans l'aménagement du territoire (bureaux d'études, associations environnementalistes) n'a pas que des avantages. La Znieff était à l'origine présentée sur son support de délimitation original dans le cadre des "porter à connaissance" de l'instance préfectorale lors des projets d'aménagement et d'urbanisme locaux. Le document transmis prenait la forme d'une mauvaise photocopie noire et blanc d'un extrait de carte au 1/100 000 sur laquelle on distinguait mal la zone à aménager, parfois guère mieux la limite de la Znieff figurée par un tracé grossier. Le zonage de savoir jouait alors pleinement son rôle, celui d'alerter sur la probabilité de rencontrer, dans le secteur, des éléments déterminants appartenant à un écosystème remarquable. Aujourd'hui, les progrès technologiques aidant, c'est à des échelles beaucoup plus fines, sur une photographie aérienne numérique par exemple, que les Znieff peuvent être présentées. Le tracé vectoriel illusoirement précis est ainsi visualisé par le public sur les sites Internet des DIREN (via l'interface cartographique CARMEN jusqu'à l'échelle 1/3000), ou encore superposé à des documents d'urbanismes cadastraux encore plus précis à l'aide de SIG locaux.
- 25 La dérive qui consiste à afficher à très grande échelle (1/5000, 1/2000) des données levées aussi grossièrement que les Znieff peut avoir des conséquences fâcheuses. En dépit de mises en garde récemment apparues sur les sites de téléchargement administratifs³ concernant ces risques d'exploitation erronée, l'usage inadapté de cette information géographique numérique peut suffire à exclure une parcelle d'un projet et à en ruiner la valeur économique. A l'inverse, un espace d'intérêt peut échapper au zonage du fait de la généralisation du tracé alors qu'une délimitation à une échelle plus précise l'aurait pris en considération. La carte 8 montre que le niveau de généralisation n'est pas le même dans toutes les régions et n'a pas la même incidence en Franche-Comté et en Rhône-Alpes.



Cartes 8 - Niveau de généralisation des Znieff de type 2.

- 26 La grossièreté de l'indice de Rhône-Alpes ne traduit pas nécessairement une qualité moins bonne que celle de la Franche-Comté. Le niveau de généralisation des contours rhône-alpins est en effet certainement beaucoup plus conforme à l'approximation du zonage et à ses possibilités d'application que celui qui caractérise la Franche-Comté. Il est en tous cas plus difficile, dans cette région, de produire le tracé des Znieff sur un document d'urbanisme à très grande échelle et c'est déjà un aspect positif de la moindre précision du dessin des contours de zones.

- 27 En définitive, il paraît inconcevable de fonder une étude interrégionale sur cette seule base. Les grands aménagements ignorent pourtant les limites régionales ; ainsi, en 1999, RFF⁴ procédait à l'étude préliminaire au choix du tracé de la branche sud du TGV Rhin-Rhône entre Dijon et Besançon au Nord, Lyon au sud. L'espace à couvrir pour cette étude était de l'ordre de 10 000 km² à cheval sur Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes, il correspond grossièrement au cadre de la carte 8. Comme dans toutes les études préliminaires, ni les moyens ni le temps accordés ne permettaient des investigations de terrain poussées. C'est alors le fichier Znieff qui a guidé le choix de l'itinéraire sous contrainte écologique. Au vu de l'hétérogénéité interrégionale de la base, on imagine la très faible légitimité de ce choix.
- 28 Ces approximations et ces contradictions dans le traitement régional des Znieff et leur utilisation posent un problème spécifique dès lors qu'il peut dispenser de produire les diagnostics écologiques préalables aux aménagements. Les textes précisent pourtant que les Znieff ne dispensent pas de telles études, ils ne sont pas toujours respectés au moins dans leur esprit. Même quand ces études sont réalisées, le poids de la Znieff dans les représentations l'emporte souvent sur la réalité du contexte écologique.

La révision du fichier et ses applications

- 29 La première partie de présentation est effectuée sur fond d'analyse du fichier de première génération. Elle pourrait s'apparenter à un exposé historique si les conséquences de son utilisation ne devaient continuer à se faire sentir de nombreuses années. Si le constat d'une nécessaire modernisation du fichier était fait dès 1990 (encadré ci-dessous) et la modernisation lancée officiellement en 1994, la première génération du programme n'était achevée qu'en 1997 dans les régions les plus en retard et la deuxième génération des Znieff n'est toujours pas complète sur le territoire. Certaines régions utilisent donc encore largement la base initiale sur laquelle ont porté nos précédentes analyses.

“En 1990, le bilan officiel de l'inventaire mit en évidence les défauts de jeunesse du programme ... Malgré l'importante quantité d'informations contenues dans l'inventaire, la base de données, sous sa première forme, ne peut être exploitée de façon optimale en raison de certaines hétérogénéités des fichiers constitués. En effet, bien qu'une méthodologie standard ait été proposée à l'origine, quelques régions l'ont interprétée en fonction de contextes locaux spécifiques. Ces adaptations concernent en particulier les critères de description et de sélection des zones ... D'autre part, les notions de zones de type I et zones de type II ont été diversement comprises selon les régions” (MNHN 2004).

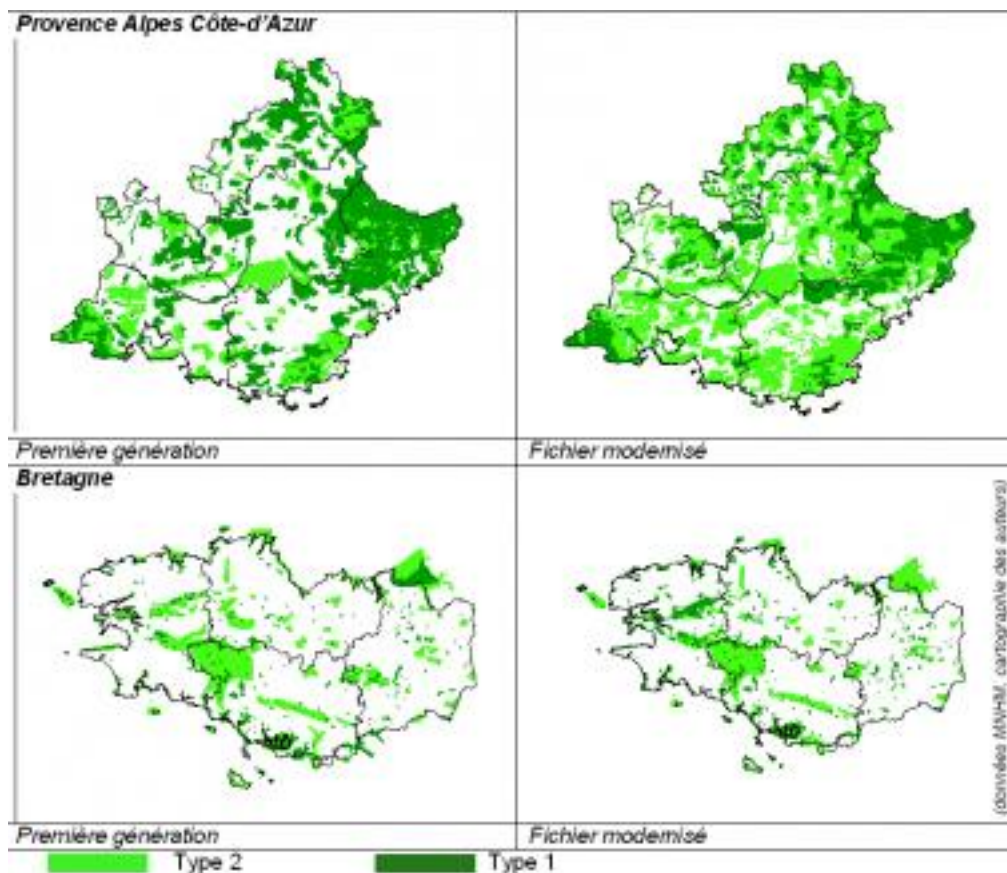
Crédibiliser le fichier

- 30 Le guide de la modernisation des Znieff édité par le Muséum National d'Histoire Naturelle constate pudiquement les lacunes de la première version et “une certaine hétérogénéité” des données malgré la proposition, à l'origine, d'une méthodologie standard : défaut de jeunesse lié à l'enthousiasme des partenaires du réseau. Le projet a mobilisé dans ses 15 premières années plus de 4 000 partenaires, très souvent bénévoles. Comment imaginer qu'un tel projet, mobilisant des centaines de bénévoles et des milliers de sources différentes puisse respecter un protocole standard ? Comment imaginer que la compilation puisse prendre la forme d'un inventaire ?
- 31 Le bilan de la mise en œuvre de la modernisation de l'inventaire Znieff pour les régions Limousin, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne aura permis de collecter en 2003 près de 250 000 observations faunistiques et floristiques en provenance de près de 2 000 sources différentes (MNHN 2004), c'est considérable. Mais le succès du programme qui perdure contient en lui un problème classique de la gestion de bases de données spatiales : comment réunir en une base de données homogénéisée des sources d'origines aussi différentes que celles provenant d'un écologue universitaire et d'un amateur éclairé, passionné par les orchidées ou les rapaces ? Les critères sont donc affinés : en particulier, la vulnérabilité face à un aménagement ne peut théoriquement plus servir de critère de sélection, le concept

d'espèce déterminante est précisé, des consignes très sommaires sont données pour la saisie informatique des limites de zones.

32 Pour rendre le programme plus performant, le MNHN impose un modèle informatique de saisie des données à partir d'un outil logiciel spécifique. Les informations devront être produites sur la base de bordereaux standards. Cette contrainte technique peut bien sûr limiter les divergences d'interprétation, en imposant une entrée analytique dans la base. Elle va cependant à l'encontre d'une autre des exigences méthodologiques qui veut que les approches soient plus systémiques. Le secrétariat du programme confié aux conservatoires botaniques peut aussi avoir des conséquences négatives vis-à-vis des objectifs d'appréhension globale des écosystèmes en lui donnant une orientation plus botanique qu'animale, plus analytique que systémique. Des budgets sont attribués au programme de révision ; trop faibles, selon un responsable de la DIREN Aquitaine, au vu de l'ambition du projet (Burgeade 2007).

33 D'une manière générale, les données modernisées intègrent mieux les continuités spatiales. En Basse-Normandie et en Poitou-Charentes, par exemple, la continuité du chevelu des cours d'eau est mieux respectée dans la nouvelle base, ce qui en facilite l'interprétation. Selon les régions et le type de Znieff, les surfaces ou le nombre d'entités s'accroissent : la Bretagne augmente plus largement le nombre de ses Znieff (+ 19,5 %) que la surface couverte (+ 10 %) chaque zone est donc en moyenne plus petite, les contours s'affinent. Poitou-Charentes, au contraire, perd des zones mais augmente considérablement ses surfaces (+ 64 %). Rattrapage puisque la région figurait parmi les moins dotées. Si Poitou-Charentes rattrape des régions plus couvertes, Rhône-Alpes, qui figurait parmi les régions de tête profite de la modernisation pour accroître considérablement sa couverture : le nombre des entités double quasiment et la surface bondit de près de 40 %. La superficie des Znieff de type 1 diminue de 23 % alors que celle des Znieff de type 2 augmente de 70 %. C'est l'inverse du mouvement de précision que connaît la Bretagne où la surface des Znieff de type 2 est stable et celle des Znieff de type 1 augmente de 16 %. Les cartes 9 à 12 montrent que les nouvelles modalités de mise en œuvre de la base n'ont pas permis de gommer les hétérogénéités à l'échelon national et même qu'elles les accentuent. Le Muséum qui attribuait l'hétérogénéité de la base au fait que les notions de type 1 et type 2 aient été mal comprises n'a pas réussi à se faire entendre, la diversité des interprétations est toujours aussi grande. Au-delà des spécificités naturelles propres à chaque région, l'opposition entre des options quantitatives ou qualitatives traduit manifestement des orientations politiques différentes. Dans l'extrême sud-est du pays (carte 10), l'exception est désormais constituée par les espaces non identifiés pour le patrimoine naturel qu'ils recèlent. En Bretagne, au contraire, les éléments de patrimoine restent localisés (carte 12) et se précisent dans leur définition.



Cartes 9 à 12 : évolution des Znieff en PACA et en Bretagne.

- 34 La modernisation professionnalise quelque peu le programme. En Franche-Comté, par exemple, où les contrastes locaux étaient importants, le zonage est rééquilibré. Le territoire de Belfort, qui était couvert sur plus de la moitié de sa surface, perd une grande quantité de Znieff de type 2 ; de même le Jura, très largement couvert, voit disparaître ses principaux zonages en plaine. La Haute-Saône perd des zones dans sa partie vosgienne mais en gagne sur les plateaux ; les milieux cristallins ne font pas recette. Le Doubs, paradoxalement, ne profite pas de la modernisation pour se rétablir dans une position plus équilibrée par rapport aux autres départements de la région : peut-être ce retrait peut-il s'expliquer par une exploitation très productive des herbages du plateau⁵ et des grandes forêts publiques⁶ au détriment des écosystèmes, de la faune et de la flore. Au final, le taux de couverture diminue très légèrement pour se stabiliser à 20 % de la surface régionale. Comme en Bretagne, le statut conserve une certaine rareté et donc un poids significatif dans le débat sur le développement régional. La relative stabilité du zonage peut traduire la bonne interprétation des principes méthodologiques dès la première production, on peut aussi la considérer comme une forme de résistance au changement, les acteurs du premier dénombrement participant toujours au comité scientifique de validation locale du fichier.
- 35 Si les Znieff ne devaient être à l'origine que des zonages de savoir, elles ont rapidement obtenu un statut plus important. Dès 1991, alors que la première version du projet n'était pas achevée, une circulaire du ministère chargé de l'Environnement, signifiait aux services préfectoraux, à travers les toutes nouvelles DIREN, qu'en application du Code Rural et du Code de l'Urbanisme, les informations contenues dans l'inventaire Znieff devaient être prises en compte dans les Schémas Directeurs (devenus SCOT), les plans d'occupation des sols (devenus PLU), les études d'impact, etc. La jurisprudence a aussi accordé un statut beaucoup plus important aux Znieff qui ont permis de justifier des oppositions à certains

projets d'aménagement devant les tribunaux et d'annuler des décisions d'utilité publique. Marqueurs d'intérêt écologique possible, les Znieff devenaient zonage opérationnel sous l'effet de mesures administratives et judiciaires. Plus largement, à défaut d'autres bases de données disponibles, plus complètes ou plus précises, le zonage Znieff a constitué la source de données principales à l'origine de la définition du réseau Natura 2000 dans sa déclinaison française. C'est alors bien entendu la base initiale qui a servi aux délimitations.

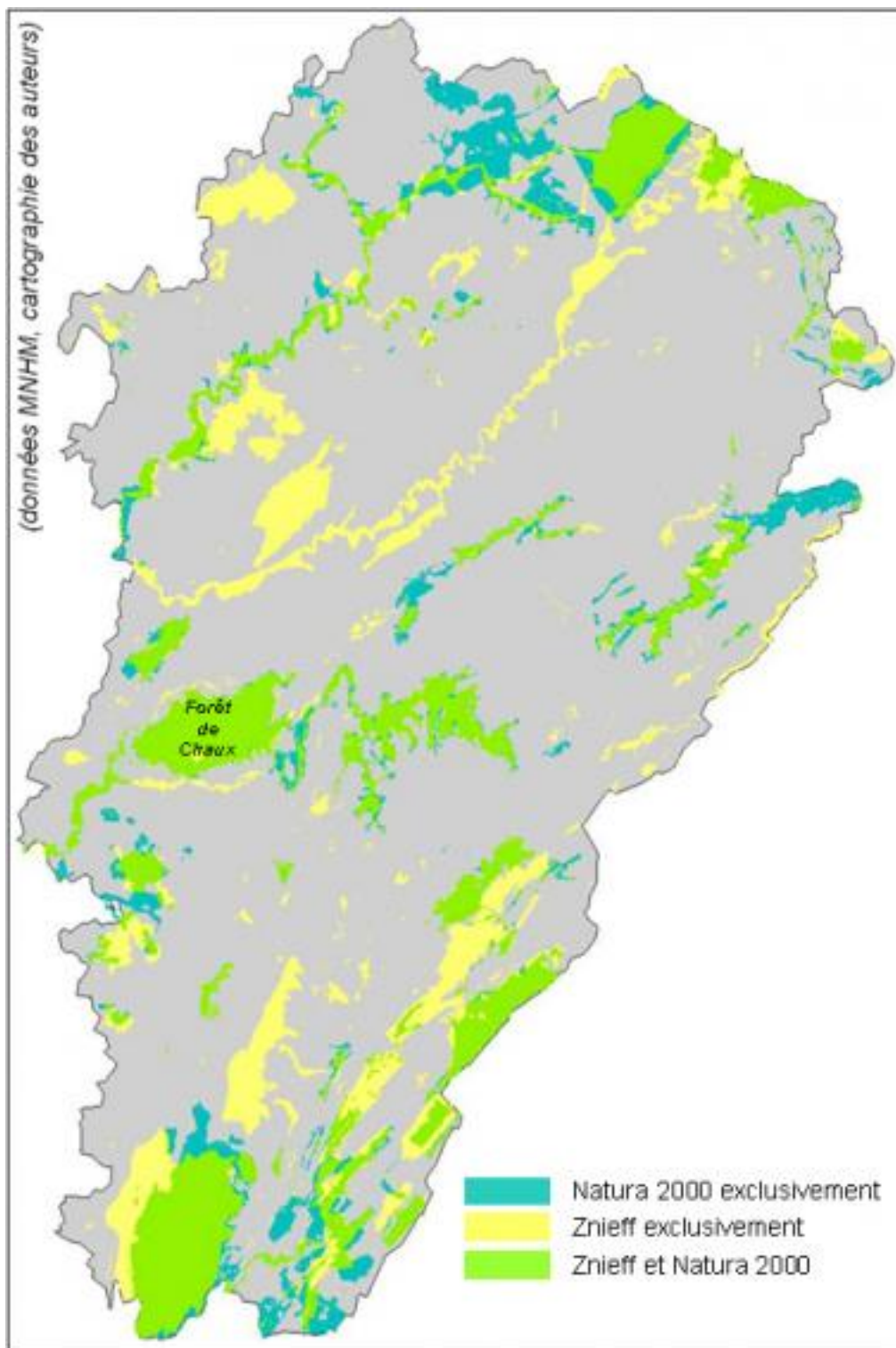
La base Znieff et Natura 2000

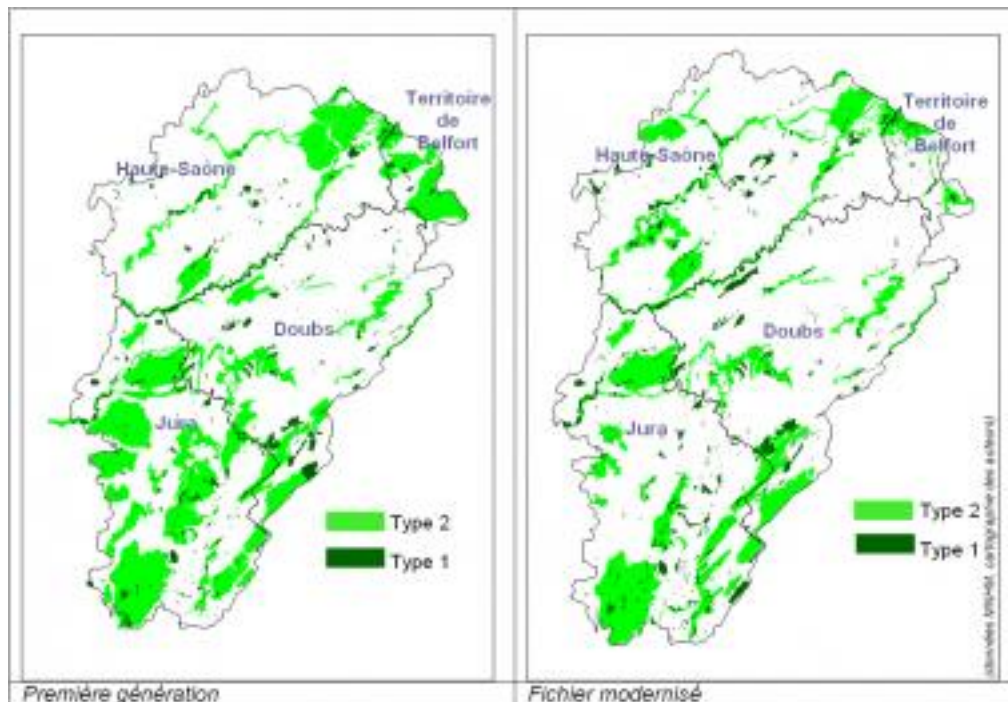
36 Alors que la France prenait du retard pour fournir aux instances européennes des zonages en rapport avec son engagement dans le programme Natura 2000, les Znieff étaient déjà là et il fut donc aisé de puiser dans cette base géographique pour construire, à la hâte et à moindre frais, les enveloppes spatiales qui devaient servir de fondement à la mise en place du réseau. "En 1993, le programme ZNIEFF sert de base à l'élaboration de l'inventaire préliminaire à la mise en œuvre de la Directive européenne n° 92-43 concernant la conservation des habitats naturels et semi-naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive Habitats" se félicitent Elisald-Videmantet al. (MNHN, 2004). Mais ces nouveaux zonages diffèrent fondamentalement des précédents, il ne s'agit plus de "zonages pour éclairer et étudier", mais de "zonages pour administrer et pour agir" (Le Gléau 1999), la France s'étant engagée à mettre en œuvre sur ces espaces une politique garantissant un bon état de conservation des milieux. La filiation entre les Znieff et les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) préfigurant, après validation des documents d'objectifs, les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) imposées par la Directive Habitat, est particulièrement intéressante à étudier. Les deux programmes sont en effet fondés sur des principes fondamentalement différents. Si le fichier Znieff est une construction originale qui remonte de la base de façon spontanée, enthousiaste et parfois un peu désordonnée, la définition des ZSC est beaucoup moins fantaisiste. Les instances européennes fondent en effet la construction du réseau sur une nomenclature dendrologique extrêmement rigoureuse, dans le prolongement de la reconnaissance de l'occupation du sol sur l'ensemble du continent ; la démarche est cette fois descendante, elle s'apparente à nombre de procédures systématiques retenues pour la délimitation des aires protégées à travers le monde. Le programme européen CORINE a produit une base de données sur l'occupation du sol en Europe, selon une nomenclature emboîtée à 3 niveaux, appelée CORINE Land-Cover⁷. Le découpage le plus fin de la dendrologie permet une appréhension de l'espace selon 44 items jusqu'à l'échelle 1/100 000 précise le guide d'utilisation (Heymann dir., 1993). Sur ce principe d'emboîtement d'échelles et de progression dans la précision des descriptions de milieux, le programme CORINE permet de descendre au niveau 4 et au niveau 5. Il s'appelle alors CORINE Biotopes et n'est plus fondé sur une définition physionomique des milieux comme CORINE Land-Cover mais sur une définition phytosociologique des habitats écologiques (Rameau, 1997). Le second hiatus entre « Land-Cover » et « Biotopes » est cartographique. La première base est assortie de délimitations spatiales, alors que le niveau « Biotopes » reste à l'état unique de nomenclature. Certains postes de cette nomenclature, considérés prioritaires, fondent les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) du réseau Natura 2000.

37 Les Znieff, nous l'avons vu, avaient été constituées sans moyens significatifs. Elles ont eu pendant de nombreuses années le grand mérite de signaler la probabilité d'évènements naturels remarquables, sans être réglementairement opposables, ce que justifiaient la fiabilité relative et l'approximation des tracés cartographiques de la base. Le zonage Natura 2000 a des incidences beaucoup plus importantes, il s'impose réglementairement aux projets d'aménagement du territoire. Il se traduit dans la mise en place d'orientations spécifiques de gestion et d'entretien de l'espace à travers l'application, en France, des "documents d'objectifs". Il s'impose *in fine* à l'échelle de la parcelle cadastrale. Se pose dès lors un problème fondamental de légitimité et d'équité dans le dispositif démocratique qui fonde l'aménagement du territoire. En Franche-

Comté par exemple, Natura 2000 a repris à plus de 70 % le zonage Znieff : sur les 250 631 ha de zones Natura 2000, 179 881 sont issus des Znieff. Correspondaient-ils, par hasard, avec autant de précision, à la nomenclature CORINE Biotopes ? Les ZSC de la Directive Habitats recouvrent quasi parfaitement les ZPS de la Directive Oiseaux dans la région⁸. Seule exception notable, la grande forêt de Chaux est identifiée globalement au titre de la directive oiseau et partiellement seulement à celui de la Directive Habitat. Bien sûr, toutes les Znieff ne sont pas devenues éligibles au titre du programme Natura 2000 et certaines zones Natura 2000 ont été définies en dehors des enveloppes Znieff (carte 13). Toutefois, la concordance est troublante entre les résultats d'un programme quasi spontané qui émerge du local, *bottom-up*, et ceux d'une procédure aussi stricte, *top-down*.

38 La carte 13 présente le zonage Natura 2000 par rapport aux Znieff de deuxième génération, 1 et 2 confondues. Le zonage Natura 2000 a pourtant été réalisé à partir des Znieff de première génération. Il est d'ailleurs intéressant d'analyser la genèse de ces trois productions. La contribution au réseau européen s'est largement appuyée sur le premier fichier, elle a été l'occasion de précision de certains contours, d'exclusions ou d'ajouts de zones. C'est bien sur cette nouvelle base, la confrontation des cartes 13, 14 et 15 le montre parfaitement, que le fichier Znieff a été modernisé.



Carte 13 : Natura 2000 et Znieff.**Cartes 14 et 15 : Évolution des Znieff en Franche-Comté.**

	Surface (ha)	Znieff 1 (ha)	Znieff 2 (ha)	Total Znieff (ha)	Taux de couverture
Doubs	524 000	11 296,17	67 453,95	78750,12	15 %
Jura	503 700	12 827,46	127 777,87	140605,33	27,9 %
Haute-Saône	537 500	11 638,01	80 668,84	92306,85	17,1 %
Territoire de Belfort	60 940	1 105,40	12 719,93	13825,33	22,6 %
Total région	1626140	36867,04	288620,59	325487,63	20 %

- 39 Natura 2000 est donc bien un produit de la base Znieff de première génération mais il est aussi, dans le cas franc-comtois notamment, à l'origine de la base modernisée ; les deux programmes se fécondent mutuellement. C'est particulièrement net dans le territoire de Belfort, au nord-est, où Natura ne suit pas les contours des Znieff de première génération et les contours des Znieff modernisées sont assez fidèles à Natura.

Du zonage de savoir au zonage d'action, quelle légitimité démocratique ?

- 40 Les zonages de savoir sont indispensables, puisqu'ils apportent de la connaissance sur le territoire, mais dans quelle mesure sont-ils aussi un peu pervers lorsqu'ils formatent les représentations, voire l'action ? Dans le bilan des Znieff qui permet de justifier le programme de modernisation, le MNHN se félicite de la possibilité donnée aux pouvoirs publics de conduire de très nombreuses politiques environnementales à partir de ce zonage. Les Znieff constituent en effet une base unique de connaissance de la nature, elles servent à nombre d'autres applications : production de statistiques pour l'Agence Européenne de l'Environnement ; utilisation pour la base des zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO), pour la délimitation des zones spéciales de conservation (ZSC) de la Directive Habitats, les inventaires régionaux des zones humides au sens de l'article 2 de la loi sur l'eau (encore des inventaires), etc. (MNHN 2004). Toute la connaissance officielle de la nature

en France est en définitive principalement fondée sur une construction d'amateurs. Cette réalité n'est pas un problème en soit, elle traduit à quel point la société (les naturalistes) a pu s'impliquer dans le projet d'aménagement du territoire en dehors des cadres institutionnels, les amateurs étant souvent plus motivés et efficaces que certains professionnels, peut-être plus difficiles à discipliner tout de même. Cette situation nous permet en outre de discuter de la très relative objectivité de nombre de constructions scientifiques. L'ambiguïté du rapport des zonages naturalistes à la science est admise dans les sphères de la biologie. Patrick Blandin (2009) décrit le malaise de la recherche académique face à la biologie de la conservation, "discipline de crise ... mélange de science et d'art ... qui doit trouver des solutions dans l'urgence ... dans des délais ne permettant pas de prendre toutes les assurances théoriques et empiriques garantissant que la solution proposée soit bonne". La Znieff du botaniste n'est pas celle de l'ornithologue, celle de l'universitaire n'est pas celle du membre d'une société savante et celle de l'écologue, attaché à l'analyse fonctionnelle des écosystèmes et à leur capacité d'auto-organisation n'est pas celle du collectionneur, excité par l'idée d'observer une espèce qu'il n'avait encore jamais vue. Paul Arnould (2005) évoque à ce propos "les biodiversités des uns et des autres" et suggère des choix affectifs dans la hiérarchisation des emblèmes de biodiversité, du "hit parade des espèces symbole". Mais la conscience naturaliste ne semble pas, dans ce cas précis, disposer du recul épistémologique qui caractérise les sciences du paysage. La dimension subjective du paysage est sereinement admise par les sphères scientifique et administrative, ce qui n'empêche pas des recherches fructueuses sur le sujet et des politiques de gestion et valorisation du paysage. Ce qui peut poser problème dans le cadre des zonages naturalistes, c'est bien l'idée fautive qu'il s'agit d'inventaires, au sens de dénombrements systématiques des milieux naturels considérés comme stables. Si les Znieff sont un inventaire, c'est celui des connaissances éclairées sur les habitats naturels, non celui des habitats naturels ou des systèmes écologiques.

- 41 La deuxième limite que nous voyons à ce sujet tient justement à la connaissance éclairée, le caractère fermé du réseau des animateurs du projet. Car n'y participe pas qui le souhaite, le volontariat étant particulièrement encadré. Les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN) fonctionnent depuis une circulaire de 1991, ils ont un statut législatif depuis la loi de démocratie de proximité de 2002 : "Il est constitué dans chaque région un conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Ce conseil est composé de spécialistes désignés *intuitu personae* pour leur compétence scientifique en particulier dans les universités, les organismes de recherche, les sociétés savantes, les muséums régionaux. Il couvre toutes les disciplines des sciences de la vie et de la terre" (Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 art. 109, Article L411-5 du code de l'environnement). La loi ne prévoit pas dans ces conseils de place pour les sciences sociales et politiques, or les représentations sociales de la nature jouent beaucoup dans le zonage, nous l'avons vu ; elle ne prévoit pas non plus de place pour les sciences de l'espace, or, nous l'avons vu aussi, depuis leur numérisation, la gestion spatiale des données est particulièrement hasardeuse⁹ ; elle prévoit encore moins la possibilité aux acteurs territoriaux, exploitants de l'espace, chasseurs, associations de consommateurs etc. d'apporter leurs connaissances et de contribuer aux décisions. Pas de proximité, peu de démocratie !

Conclusion : il faut sauver le fichier Znieff

- 42 A l'issue de cette analyse, qui pourrait être considérée à charge, nous plaçons pour les Znieff, exemple peut-être le plus singulier d'une forme de construction participative (d'Aquino et al., 2002), à défaut d'être démocratique puisque seuls les "experts scientifiques" contribuent au recueil des informations. La mobilisation des forces naturalistes, bénévoles pour la plupart, a été sans précédent. Les Znieff fournissent au moins des éléments pour réfléchir à la légitimité démocratique des zonages : légitimation de l'empirisme, de l'enthousiasme et de méthodes non scientifiques face à la technocratie de l'aménagement du territoire. Si les Znieff

doivent avoir une légitimité, elle est plus politique que scientifique. Cette légitimité serait amplifiée si les CSRPN s’ouvraient à une représentation plus conforme des acteurs territoriaux (scientifiques, politiques, associatifs).

43 La confusion entre un recollement de connaissances naturalistes dispersées et disparates et un programme fondé *a priori* sur un protocole robuste, pour la réalisation de zonages opposables, et non de simples zonages de savoir, pose toutefois un problème d’équité dans le cadre du projet national d’aménagement du territoire. Dans la définition qu’il en donne, Serge Wachter (2003) montre les dérives et les effets pervers des zonages (urbains) mais s’interdit de les condamner. Tout juste invite-t-il à “user des discriminations géographiques, pour des finalités de justice ou d’efficacité, avec sagesse et précaution”. A la virgule près, cette position peut être adoptée à propos des zonages environnementaux, même si ceux-ci ne peuvent prétendre à l’homogénéité de critères des reconnaissances produits par l’INSEE. Les Znieff, en comparaison, ne sont qu’un “bricolage” destiné à produire une réponse à une injonction inconsidérée au regard des moyens attribués aux organisations en charge du projet. Comme les bricolages de la nouvelle démocratie de proximité¹⁰ qui ne dispose souvent pas de moyens plus importants, elles pourraient être facteur d’innovation en sortant de leur statut et en saisissant l’opportunité actuelle d’une redescente à l’échelon régional, voire local.

44 Même si les *Parcs naturels régionaux* (PNR) et les *Espaces naturels sensibles* (ENS) préfiguraient dès 1967 puis 1985 une forme de responsabilisation des collectivités territoriales aux questions d’environnement, la protection de la nature (au sens de la loi de protection de la nature de 1976) est longtemps restée, et reste encore beaucoup¹¹, une prérogative de l’Etat, ce qui explique le statut ambigu du zonage. Dans ce contexte très longtemps centralisé, les Znieff montrent très tôt les effets d’une forme de régionalisation, non assumée, des politiques environnementales. Dans cette optique, si elles devaient être discréditées, ce serait beaucoup moins en raison de leurs qualités intrinsèques, qui restent inégalées, qu’en raison du décalage entre leurs qualités et le discours porté sur le fichier et, en conséquence, le rôle qu’on veut lui faire jouer. Assumer la complexité socio-écologique de la base de données Znieff, poser comme principe la relativité des limites de zones, admettre aussi la possibilité d’ajustements localisés de l’enjeu écologique (le statut des causses est différent en Aquitaine et en Midi-Pyrénées) lui donnerait un surcroît de légitimité. Cela revient à incorporer les définitions conceptuelles du paysage et fonctionnelles des systèmes écologiques pour conduire les politiques de préservation de la biodiversité, à changer de paradigme. Cette modernisation de la doctrine accompagnerait simplement le mouvement politique global qui a vu se transformer *la direction de la protection de la nature en direction de la nature et du paysage* au ministère chargé de l’environnement. Il semble, en outre, que les nouveaux cadres de l’action territoriale : décentralisation, subsidiarité, en donnent l’opportunité.

45 En 1999, la loi Voynet ouvrait le champ des préoccupations écologiques et paysagères au niveau régional, dans le cadre des contrats Etat-Région notamment, mais ce n’est qu’en 2005, avec la loi de développement des territoires ruraux (DTR) que la gestion de la nature est devenue prérogative locale : nombre de réserves naturelles deviennent régionales et, surtout, dans le cadre de notre problématique, la main est donnée aux organisations territoriales locales (EPCI, syndicats) pour la mise en œuvre de documents d’objectifs Natura 2000. Cet engagement, seulement volontaire, est souvent difficile à faire admettre aux acteurs politiques locaux qui n’ont pas contribué à la constitution des délimitations initiales et rechignent à assumer l’héritage ou le “cadeau empoisonné” que leur cède l’Etat. Il n’empêche que nombre d’organisations locales prennent en charge les documents d’objectifs car leurs élus y voient une opportunité politique. Se libérer, **dans un premier temps**, de l’ambition, hors de portée, de l’homogénéité de l’“inventaire” et assumer sa valeur locale permettraient peut-être de l’articuler aux nouvelles formes d’organisations territoriales prônées par l’Etat. La question se

pose à nouveau de façon criante dans les récents objectifs assignés aux régions par le Grenelle de l'environnement sur les "trames vertes et trames bleues".

46 Mais la démocratisation de l'outil devrait aller plus loin. "Plus de transparence dans les explications fournies aux utilisateurs pour justifier les choix effectués" recommande le guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des Znieff (MNHN, 2004), c'est bien que le zonage souffre des choix parfois arbitraires qui le fondent. Même si toutes les Znieff ne sont pas traduites en zonage d'action, le fait que l'essentiel des zones Natura 2000 soient issues de ce recensement de connaissances plus ou moins scientifiques pose problème dès lors que c'est justement la science, voire une forme de scientisme, qui est opposée aux projets de développement : arrogance qui cache mal la faiblesse du protocole. La modernisation des Znieff devrait s'ouvrir à une réelle interdisciplinarité scientifique en direction des sciences sociales, juridiques, politiques et des sciences de l'espace. "Ecologie et géographie tendent toutes deux vers des pôles intellectuels contraires", écrit CyriaEmelianoff (2003) dans une petite histoire des relations entre les deux disciplines "l'écologie a tendance à oublier l'homme et la géographie la biosphère". La méfiance réciproque des deux disciplines l'une envers l'autre (Ozenda 1986, Brunet 1998) se traduit peut-être partiellement dans les carences des zonages écologiques : délimitations spatiales et sociales fondées sur des processus écologiques. CyriaEmelianoff invite donc à "repenser l'interface tant théorique que pratique entre ces deux disciplines" qui entretiennent historiquement de grandes proximités. Enfin les organisations de validation des Znieff devraient s'ouvrir aux acteurs locaux et se rendre plus politiques. L'occasion serait belle d'en faire des lieux d'interaction entre savoirs scientifiques élargis et savoirs vernaculaires sur le modèle des dispositifs d'intelligence territoriale (Girardot, 2000).

47 En définitive, la base de connaissance considérable constituée par le zonage Znieff nous paraît offrir matière à une étude déterminante et interdisciplinaire pour comprendre la pluralité des représentations des espaces naturels et de leur biodiversité dans le monde associatif, militant et dans le monde scientifique, d'une part, pour proposer une analyse spatiale et probabiliste des espaces naturels à l'échelle nationale d'autre part. L'étude des représentations pourrait répondre à la volonté du Muséum ("plus de transparence dans les explications") et déterminer une forme de *traçabilité des Znieff*. Il s'agit de produire une enquête sociologique et écologique auprès des acteurs du réseau de manière à établir une relation entre leurs profils, leurs disponibilités au service du réseau, leur terrain d'action et l'état local des connaissances sur la nature. La base devrait aussi permettre de définir de manière plus systématique la carte d'identité des différents types de Znieff : position sur le territoire dans les grandes régions naturelles, type de substrat, altitude, conditions microclimatiques de l'habitat, etc. et lancer des investigations systématiques sur ces thématiques à l'aide des outils de télédétection de la modélisation numérique de terrain et d'analyse spatiale. Il ne s'agit pas de refaire le fichier mais de proposer une approche régulière et continue des caractéristiques biophysiques des milieux en vue d'établir des probabilités d'y rencontrer des habitats écologiques, floristiques et faunistiques de référence (Couderchet, 2000).

48 Le fichier Znieff n'a pas fini de produire (et non seulement de fournir) de la connaissance sur l'espace.

Bibliographie

ALPHANDERY P., PINTON F., 2007, Des Znieff à Natura 2000, « connaissances naturalistes et conservation de la biodiversité, l'exemple icaunois », *Revue scientifique Bourgogne Nature*, n°6, 59-75.

AMELOT X., COUDERCHET L., 2004, "Le paysage, indicateur de développement durable : pour une approche multiscalaire de l'équité spatiale", Colloque international - *De la connaissance des paysages à l'action paysagère*, CEMAGREF, Ministère de l'écologie et du développement durable, 2 au 4 décembre, Bordeaux.

- ARNOULD P., 2005, "Biodiversité : quelle histoire ?", in : *Les biodiversités, objets, théories, pratiques*, Paris, CNRS éditions, 67-77.
- BAUDRY J., BUREL F., 1999, *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*. Paris, TEC & DOC, 362 p.
- BERQUE A., 1990, "Médiance, de milieux en paysage", *Reclus*, Montpellier, 163 p.
- BERTRAND G., 1978, "Le paysage entre la nature et la société", *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-ouest*, n°49, 239-258.
- BLANDIN P., 2009, "De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité", collection *Sciences en question*, éditions Quae, 124 p.
- BORODKINE R., COUDERCHET L., ORMAUX S., 2000, "La question des pollutions visuelles", dans Dir. Michel Collot, *Le paysage : état des lieux*, Paysage à Cerisy, Juillet 1999, Editions Ousia, Bruxelles, 15 pages plus cartes et illustrations.
- BRUNET R., FERRAS R., THÉRY H., 1998, "Ecologie, écologisme, environnement" *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, collection *Dynamiques du territoire*, Reclus, La Documentation Française, 177-178, 188.
- BURGEADE E., 2007, *Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, de l'inventaire à l'outil*, mémoire de master 1 recherche en géographie de l'université de Bordeaux, dir X. Amelot, 69 p.
- CHAMBAUD F., LEMAIRE E., BROSSARD TH. JOLY D., 1999, "Le SIG comme outil de reconnaissance des unités ornitho-écologiques : test sur la région Apance-Amance (Haute-Marne)", *7^{èmes} journées françaises de l'association internationale d'écologie du paysage (IALE)*, 21-23 avril, Besançon.
- COLLECTIF 2002, "Le local, le territoire et la planification ascendante", *Débat, L'Espace Géographique*, n°1, 37-48.
- CORNAERT, M.H., 1992, « Mieux connaître notre environnement pour mieux le gérer ; du programme CORINE à l'agence européenne de l'Environnement », *Actes du colloque FI3G*, Aurillac, 17-27.
- COUDERCHET L., BEAUPIED D., CHAMBAUD F., BARGEOT L., CHEVALIER B., GOURMELON J., 2008, "De paysage en environnement -Reconnaissance de milieux et définition des enjeux dans le cadre des documents d'objectifs Natura 2000", in : Galop D (dir), *Paysage et environnement : de la reconstitution du passé aux modèles prospectifs*, Annales littéraires de l'université de Franche-Comté, Paris Belles lettres, 379-389.
- COUDERCHET L., 2008, *Le paysage comme paradigme, discussion sur les zonages écologiques et paysagers et leur production*, tome 3 du dossier d'HDR, Université de Bordeaux 3, 318 p.
- COUDERCHET L., 2000 : *CORINE BIOTOPE reconnaissance par télédétection et SIG - L'exemple des Hautes Vosges*, Photo-Interprétation n°3-4, vol 37, 28-33.
- D'AQUINO P., 2002, "Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante", *L'Espace Géographique*, n°1, vol.31, 3-22.
- ELISALD-VIDEMANT L., HORELLOU A., HUMBERT G., MORET J., -2004, "Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique", mise à jour 2004, *Coll. Patrimoines Naturels*, Muséum National d'Histoire Naturelle INPN, Paris - 73 pages, en ligne http://inpn.mnhn.fr/docs/guideCorrectGrpe-bis_14_09_2004.pdf.
- EMELIANOFF C., 2003, "Géographie et écologie", 288-289 in : Lévy J. et Lussault M. (dir), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- GIRARDOT J.J., 2000, "Principes, Méthodes et outils d'intelligence territoriale. Évaluation participative et observation coopérative", in : "Conhecer melhor para agir melhor", séminaire européen de la Direction Générale de l'Action Sociale du Portugal, à Evora (mai 2000), DGAS, Lisbonne.
- JOLIVEAU T., BARGE O., 1997, "Quels découpages territoriaux pour la gestion de l'environnement", in : *Les découpages du territoire. Dixièmes entretiens Jacques Cartier*, Lyon., INSEE, Méthodes n°76-77-78, 369-388.
- JOLIVEAU T., 2004, *Géomatique et gestion environnementale du territoire. Recherches sur un usage géographique des SIG*, Mémoire d'HDR en sciences humaines, Université de Rouen, 2 vol., 504 p. + non paginé.

LE GLÉAU J.P., 1999, "Un zonage pourquoi faire ?", projet d'article pour *les annales des Ponts-et-Chaussées*, 5p. <http://www.christophe-terrier.com/jplg-zonage.htm>.

Le GUYADER H., 2008, "La biodiversité : un concept flou ou une réalité scientifique ?" *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°55, février 2008, 7-26.

LECIAKE., 2006, *De l'espèce au territoire, la gestion locale de la biodiversité en Guinée maritime*, Thèse de doctorat de géographie, ADES CNRS, université de Bordeaux, 366 p.

LI T., BISSONNETTE J., DUCRUC J.P., GERARDIN V., COUILLARD L., 1994. *Le cadre écologique de référence du Québec : les régions naturelles. Présentation générale*. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, 20 p.

LUGINBÜHL Y., 1989, "Paysage élitare et paysages ordinaires, Crise du paysage ?", *Ethnologie française*, Paris, Armand Colin, n°3, 227-238.

HEYMANN Y. dir., 1993, *CORINE Land-Cover, guide technique*, publications de la Commission des Communautés Européennes, Bruxelles, 144 p.

LUSSAULT M., 2008, "L'harmonie des contraires : pour relativiser le dualisme continu/discontinu", dans in : Alexandre F., Génin A. (dir), *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Presses universitaires François Rabelais, collection Perspectives « villes et territoires » n°16, 361-371.

MAURIN H., THEYS J., DE FERAUDY E., DUHAUTOIS L., 1997, Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Coll. *Notes de Méthode*. Institut Français de l'Environnement. Orléans - 66 p.

MAURIN H. et RICHARD D., 1990.- *Les ZNIEFF, un virage à négocier, vers un réseau d'espaces naturels à gérer*. Actes du colloque du 27 mars 1990, Coll. Patrimoines Naturels71 vol. 1-série Patrimoine écologique, Secrétariat de la Faune et de la Flore du Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 160 p.

ORMAUX S., 1999, *Propos sur le paysage*, mémoire d'HDR en géographie, Université de Franche-Comté, 265 p.

OZENDA P., 1986, "La cartographie écologique et ses applications", Collection *Ecologie appliquée et sciences de l'environnement*, n 7, Paris, Masson, 159 p.

RAMEAU J.C., BISSARDON M., GUIBAL L., 1997, CORINE biotopes, Version originale, types d'habitats français, Agence européenne de l'Environnement et ENGREF Nancy.

ROUGERIE G., 1985, "Le dessus, le dedans" *Cahier de géographie de l'Est*, n°4, vol 25, 355-363.

SECRÉTARIAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE, 1982, *Instructions à l'usage du formulaire "Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique"*. Secrétariat de la Faune et de la Flore du Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 9 p.

WACHTER S., 2003, "Zonage", p.1006 in : Lévy J. et Lussault M. (dir), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.

WEBER J., 2007, "La biodiversité, une question sociale" Film réalisé dans le cadre des débats *Science, innovation, société*, animation Jean-Luc DUPOUEY, INRA Nancy http://www.canalu.fr/themes__1/environnement_et_developpement_durable/generalites/biodiversite_une_question_sociale.

WIEBER JC., BROSSARD TH, 1984, "Le paysage : trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie", *L'Espace Géographique*, n°1, 5-12.

Notes

1 Application CARMEN des DIREN.

2 La présence du conservatoire botanique national à Bailleul, dans le Nord, fournirait-elle une explication à cette abondance ?

3 Les DIREN sont les premières à afficher ces limites sur fond de photographie aérienne à très grande échelle.

4 Réseau ferré de France.

5 L'appellation d'origine contrôlée Comté assure aux éleveurs de la région la rémunération au litre de lait la plus élevée de France, les plateaux du Doubs lui offrent son plus fort rayonnement (pourcentage de SAU par rapport à la superficie des communes). La rentabilité de l'élevage incite à une optimisation de

la productivité fourragère au détriment de la qualité écologique des prairies. C'est ce que déplorent les auteurs du document d'objectif Natura 2000 de la vallée du Dessoubre, à propos du plateau de Maïche.

6 Les grandes forêts communales du département offrent à l'ONF des conditions d'exploitation sylvicole remarquables, les plans de gestion peuvent privilégier la production de bois au détriment des enjeux écologiques.

7 Les cartes 5 et 6 de cet article sont construites au niveau 2 de la nomenclature CORINE Land-Cover.

8 Ce qui pose un autre problème conceptuel que nous ne traitons pas ici : est-il possible qu'un zonage fondé sur l'éthologie aviaire corresponde à ce point à un zonage fondé sur des configurations végétales ? Les travaux scientifiques associant écologie et géographie sur la question semblent démontrer le contraire (Chambaud *et al.* 1999).

9 Les systèmes d'informations géographiques sont sortis de la discipline, ils occupent le territoire. Ils ne sont pas toujours actionnés par des opérateurs conscients des limites méthodologiques, voire éthiques, des manipulations qu'ils réalisent.

10 Constructions hésitantes mais innovantes des nouveaux organes que sont les conseils de développement des organisations intercommunales.

11 Les injonctions centralisées du Grenelle de l'environnement ne le démentent pas.

Pour citer cet article

Référence électronique

Laurent Couderchet et Xavier Amelot, « Faut-il brûler les Znieff ? », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 498, mis en ligne le 05 mai 2010. URL : <http://cybergeo.revues.org/index23052.html>

À propos des auteurs

Laurent Couderchet

Géographe, enseignant-chercheur, UMR 5185 CNRS ADES, université de Bordeaux, lcouderc@u-bordeaux3.fr

Xavier Amelot

Géographe, enseignant-chercheur, UMR 5185 CNRS ADES, université de Bordeaux, amelot@u-bordeaux3.fr

Droits d'auteur

© CNRS-UMR Géographie-cités 8504

Résumé / Abstract

Les enjeux de biodiversité prennent un poids de plus en plus important dans le débat sur l'aménagement du territoire. En France, la connaissance du patrimoine naturel est très largement fondée sur une base de données spatiales originale centralisée au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et dans les services du Ministère chargé de l'environnement : les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Znieff). Les Znieff couvrent en effet plus de 20 % de la superficie nationale. Ce zonage de savoir est devenu, avec le temps, zonage de pouvoir et d'action à l'origine de nombreuses politiques territoriales.

L'administration et le MNHN présentent les Znieff comme un inventaire scientifique. L'analyse cartographique montre pourtant que la disparité considérable de leur couverture entre les régions françaises est indépendante des réalités écologiques locales. Elle pose le problème de la légitimité et de l'équité de ces zonages dès lors qu'ils interviennent dans le

projet démocratique d'aménagement du territoire. Dans cet article, nous démontrons que la connaissance de la nature est incomplète sur le territoire et que ses fondements scientifiques (biologiques) sont fragiles. Puisque les Znieff sont à la base de l'essentiel des politiques, c'est l'ensemble du dispositif de gestion/protection de la nature qui est instable. Le fichier est pourtant une construction remarquable issue des acteurs locaux, une base de connaissance qui mériterait une utilisation différente de celle dont elle est l'objet.

Mots clés : Znieff, SIG, équité, démocratie, cartographie, biodiversité, aménagement du territoire

Is it necessary to abandon ZNIEFF data base?

Biodiversity stakes are getting more and more important in country planning. In France, knowledge about nature is principally founded on a very original data base gathered at the *Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN)* and in the state administration of environment: the Natural Interesting Zones about Ecology, Fauna and, Flora in French, *Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)*. ZNIEFF are covering more than 20% of French surface. It was only a knowledge zoning, at the beginning. It became year after year power and planning zoning. It is nowadays an argument for many territorial politics.

Administration and MNHN present the ZNIEFF database as a scientific inventory. Yet, mapping analyse shows considerable disparities of covering between French regions with no relation with ecological local reality. For example, ZNIEFF surface is more important around Paris than in Limousin region where large wild areas still exist. This fact introduces a problem of legitimacy and equity as soon as this data base is shown as the low in democratic country planning process.

Here we show that knowledge of nature is not regular on the territory and its scientific (biological) foundations are very thin. As ZNIEFF are the bases of main politics, all the nature conservation and protection system is unstable in this country.

Nevertheless, this data base is a very interesting construction from local partnerships; a cognitive production which could be used in a different way.

Keywords : Znieff, GIS, equity, democracy, country planning, cartography, biodiversity